

## **COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 octobre 2010 à 20 h 30**

**Membres** : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue  
Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vaurs Marie Agnès.

Date de convocation : 12 octobre 2010

Secrétaire de séance : Félix PAREJA

Le lundi 18 octobre 2010 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie Ange VAURS CASADEI représentée par Marie Pierre CASSABOIS et Sabine SIRIEYS représentée par Guillaume LAVERGNE.

### **1. Approbation PV du 23 août 2010**

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Présentation et discussion sur PADD**

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ». (article L 123-9 du code de l'urbanisme)

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs.

Chaque membre ayant un exemplaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Monsieur le Maire le présente ainsi que les principaux points qui ont été modifiés suite au précédent débat qui a eu lieu en octobre 2009.

Les principaux points modifiés concernent :

**Le Projet de la Pimpe** qui s'implantera en lieu et place de l'ancienne colonie de vacances des Lilas (7,5 ha). Il est prévu pour un maximum de 100 maisons à basse consommation destinées en majorité à des retraités étrangers encore valides. La population moyenne attendue est d'une centaine de personnes. Cette activité devrait entraîner la création d'une dizaine d'emplois peu spécialisés pour la population locale.

**Le Parc des petits équins** où sera développé un projet agro-touristique qui permettra à ce site de compléter son activité touristique par l'implantation de 2 à 6 petites structures, comparable à un camping à la ferme.

**Un projet de parc photovoltaïque** prévu sur une vingtaine d'hectares au lieu-dit « les Roubidals ». Impactant un minimum l'environnement puisqu'il n'est pas en zone écologique sensible. Il valorisera ce terrain par la production d'une énergie renouvelable et sans risque au poste source de Rignac et par ailleurs un agro-pastoralisme ovin sera maintenu sous les panneaux. L'impact visuel est aussi des plus réduits.

Après présentation du PADD modifié Monsieur le Maire demande à chacun de s'exprimer sur ce document. Marie Agnès VAURS déclare ne pas être favorable à l'intégration du projet de la Pimpe. Celui-ci lui paraissant très flou.

Félix PAREJA est également contre le projet de la Pimpe. Il considère que tous les éléments ne sont pas connus. Il n'a pas confiance dans l'élaboration du projet.

Véronique DOUMERGUE précise que le PADD ne repose pas uniquement sur le projet de la Pimpe. Après débats : 9 conseillers sont pour, et 2 contre.

Il est ensuite fait le point sur les différentes réunions à organiser :

- réunion avec les personnes publiques associées,
- réunion avec les propriétaires des parcelles de Bournazel
- réunion publique

### **3. Choix devis cartographie PLU**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de déterminer le bureau d'études qui réalisera la cartographie et les éditions de cartes du zonage du PLU.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir la société AGEDI.

#### **4. Logement école :**

Départ locataire et remboursement de la caution Monsieur le Maire informe que Madame BOUDSOCQ locataire du logement des écoles a fait part, par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 17 août 2010, de son intention de quitter ce logement début octobre.

Monsieur le Maire rappelle que le délai de préavis applicable, dans ce cas, est de trois mois.

Ce qui porterait la date effective de son départ du logement au 17 novembre.

Le conseil municipal considérant qu'il n'existe aucun motif valable pour lui accorder une réduction de préavis. Le loyer sera donc appelé jusqu'à son terme, soit le 15 novembre.

Suite au départ du logement communal des écoles un état des lieux du logement a été réalisé.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 400 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation ;

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 400 euros.
- Décide du virement de crédit suivant :
  - au compte 165 dépenses dépôts et cautionnements 400 euros
  - au compte 165 recettes dépôts et cautionnements 400 euros

Monsieur FAURE indique qu'il est nécessaire et urgent de mettre aux normes le local chaufferie, il conviendrait de mandater un bureau d'études pour connaître les travaux à réaliser.

#### Demande de location

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un couple avec 2 enfants de louer le logement des écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord à la location du logement des écoles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette location se compose d'un appartement situé dans le bourg au dessus des écoles, d'un jardin et d'un garage.
- Fixe le loyer mensuel à la somme de 445 euros qui sera révisable chaque année à la date du 1<sup>er</sup> janvier sur l'indice de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre soit 118.70 (3<sup>ème</sup> trimestre 2010).
- Fixe le montant des provisions pour charges de chauffage à la somme de 80 euros par mois. Une régularisation sera établie à chaque livraison de fioul après réception de la facture correspondante.
- Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 445 euros.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location

#### **5. Boucles lotoises VTT : validation de la convention**

Monsieur le Maire fait part d'un projet de convention pour la mise en place d'itinéraires VTT dénommé «Boucles Lotoises VTT» qui a été validé par la Communauté de Communes du Pays de PADIRAC lors de la séance du 7 septembre dernier.

Les circuits proposés empruntent des sentiers de randonnée sur les territoires des communes d'ALVIGNAC, MAYRINHAC LENTOUR, MIERS, PADIRAC, RIGNAC et THEGRA. La mise en place et l'entretien de la signalétique sont à la charge du département.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier :

- Valide le projet de convention d'occupation et d'entretien du domaine public et privé communal
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

#### **6. Contrôle des extincteurs**

Le conseil municipal donne son accord au contrôle des extincteurs par la société Alfred VERNET pour un montant de 7 euros HT par extincteur. Remplacement des pièces d'usure gratuitement ainsi que les recharges de maintenance. Aucune facturation de frais de vacation.

#### **7. Délibérations de régularisation :**

##### Remboursement par le SIVU scolaire des frais de personnel chargé des écoles.

Le conseil municipal conformément aux décisions prises lors de la création en 1998 du SIVU Scolaire et périscolaire entre les communes d'ALVIGNAC - MIERS - PADIRAC - RIGNAC et ROCAMADOUR confirme que les salaires du personnel communal affecté aux écoles sont remboursés par le SIVU Scolaire à la commune de MIERS sur production d'un état trimestriel.

##### Provisions pour risques sur budget assainissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal considérant le contentieux qui oppose la commune à la société EPARCO concernant le dysfonctionnement de la station d'épuration.

Considérant la nécessité de constituer une provision pour risques du fait que la dépense à prévoir est estimée, au vu du rapport d'expertise, à 300 000 euros et ne peut être supportée sur un seul exercice, Décide d'inscrire au budget assainissement une somme annuelle de 10 000 euros au compte 6815,

Cette provision pourra être ajustée en fonction de l'évolution du risque,  
Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

## **8. Questions diverses.**

Station d'épuration : Monsieur GIROU expert a remis son rapport définitif au Tribunal. Le délai de réponse peut être long , de 1 à 5 ans.

Lecture du courrier de Me TOUBOUL Avocat adressé au Président du TA de Toulouse suite à la demande de délai supplémentaire sollicité par Me ISRAEL avocat de la société EPARCO.

Il est prévu de réunir l'ensemble des communes avec le Satese et Groupama.

Source Salmière : passage d'un expert pour la sécurité le 10 novembre.

Les Fieux : les moulages effectués seront exposés dans la salle de la mairie les 29 et 30 octobre, ensuite ils seront exposés pendant 2 mois dans un autre lieu à définir. (salle du conseil ?)

La DSP est abandonnée en raison des exigences trop contraignantes des scientifiques.

Reste la possibilité d'installation de la société FLINT'S , mais cette association a des difficultés pour monter un projet financier avec demande de subventions, le personnel de l'association ouvre droit à des contrats aidés CAE. L'assistance à fournir à cette association oblige la communauté à assumer la quasi totalité du projet, à l'exception des animations et de la gestion du personnel,

Afin de débloquer cette situation, Monsieur le Maire pose la question de savoir si la commune peut faire un effort, il en sera fait part à la Communauté de communes.

Recensement de la population en 2011.

Mme BOUNY a accepté une nouvelle fois les fonctions d'agent recenseur. Mme LAVERGNE remplira le rôle de coordonnateur.

Agendas des réunions et cérémonies :

Mardi 19 octobre Réunion habitat à la communauté de communes

Jeudi 21 octobre cérémonie du centenaire de Mme AUBERT à la MAPAD

Vendredi 22 octobre à 10 heures LOT Habitat pour le projet de rénovation du Presbytère.

Lundi 8 novembre Mr ORLIAC du PARC pour le PLU

Jeudi 11 novembre cérémonie à 11 heures 30

Marie Pierre CASSABOIS fait part d'un problème d'eau chaude aux douches du stade.

Suite aux travaux d'épavage : plaintes de personnes constatant des piquets abîmés, panneaux endommagés, ronces toujours présentes....

Présentation de la synthèse effectuée par le SYDED pour l'amélioration de la qualité des collectes sélectives.

Fin de séance 24 h